

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 7 juillet 2022</b>	<b>N° 2022-438</b>

Convocation du 30 juin 2022

Aujourd'hui jeudi 7 juillet 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO  
Mme Fatih BOZDAG à M. Fabrice MORETTI  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Anne LEPINE  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à M. Radouane-Cyrille JABER  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME  
Mme Harmonie LECERF à M. Alain GARNIER  
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Andréa KISS

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 15h à 16h et à partir de 18h05 le 7 juillet  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 17h25 le 8 juillet  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h30 le 7 juillet et à partir de 15h55 le 8 juillet  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h35 le 8 juillet  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Céline PAPIN à partir de 19h10 le 7 juillet  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h le 7 juillet et à M. Jean-Jacques PUYOBRAU de 9h30 à 12h45 le 8 juillet  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN le 7 juillet  
M. Brigitte TERRAZA à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet  
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 17h30 le 7 juillet  
Mme Brigitte BLOCH à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h à 15h55 le 7 juillet et à Céline PAPIN à partir de 17h le 8 juillet  
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Andréa KISS de 13h à 14h30 le 8 juillet  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 15h55 le 8 juillet  
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h 35 le 7 juillet  
Mme Delphine JAMET à M. Patrick LABESSE à partir de 18h40 le 7 juillet  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET jusqu'à 10h05 le 8 juillet  
M. Alexandre RUBIO à Mme Christine BOST le 7 juillet  
M. Baptiste MAURIN à Mme Andréa KISS le 7 juillet  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Nathalie LACUEY le 7 juillet  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 7 juillet  
M. Dominique ALCALA à Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet  
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. GARIGUES à partir de 17h25 le 8 juillet  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Gérard CHAUSSET à partir de 16h le 7 juillet et, à Mme Françoise FREMY jusqu'à partir 11h le 8 juillet  
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 13h le 8 juillet  
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI le 7 juillet  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 7 juillet et à Mme Fabienne HELBIG de 13h05 à 14h30 le 8 juillet  
M. Max COLES à M. Christophe DUPRAT le 7 juillet  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS le 7 juillet et à Mme Amandine BETES à partir de 14h45 le 8 juillet  
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet  
M. Christophe DUPRAT à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI de 13h05 à 14h30 le 8 juillet  
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 18h30 le 7 juillet  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT de 12h05 à 14h30 et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet  
Mme Françoise FREMY à M. Gérard CHAUSSET à partir de 18h30 le 7 juillet  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h55 le 7 juillet  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Brigitte TERRAZA le 7 juillet et à partir de

13h10 le 8 juillet  
M. Frédéric GIRO à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h le 8 juillet  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 18h05 le 7 juillet  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Bastien RIVIERES à partir de 19h10 le 7 juillet  
M. Michel LABARDIN à M. Patrick PUJOL de 15h à 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Dominique ALCALA le 7 juillet  
Mme LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN à partir de 11h le 8 juillet  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Eva MILLIER jusqu'à 10h20 le 8 juillet  
M. Jacques MANGON à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h05 le 8 juillet  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 8 juillet  
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLIER à partir de 15h35 le 8 juillet  
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Eva MILLIER à partir de 18h30 le 7 juillet et de 11h à 13h le 8 juillet  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h25 le 8 juillet  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY de 12h35 à 16h15 et à M. Fabien ROBERT à partir de 16h15 le 8 juillet  
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 19h le 7 juillet, de 12h35 à 17h30 à M. Christophe DUPRAT et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Philippe POUTOU à Mme Brigitte BLOCH à partir de 18h25 le 7 juillet  
M. Benoît RAUTUREAU à Mm Zeineb LOUNICI à partir de 17h25 le 7 juillet  
M. Frank RAYNAL à Mme Eva MILLIER à partir de 17h20 le 7 juillet, à M. Max COLES de 14h50 à 16h40 le 8 juillet et à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h50 le 8 juillet  
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA le 7 juillet et à partir de 14h 30 le 8 juillet  
M. Bastien RIVIERES à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 17h30 le 8 juillet  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Zeineb LOUNICI le 7 juillet et à M. TROUCHE le 8 juillet  
Mme Béatrice SABOURET à M. Fabien ROBERT de 15h à 17h20 le 7 juillet  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h30 le 8 juillet  
M. Kévin SUBRENAT à M. Michel POIGNONEC le 7 juillet  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST le 7 juillet  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel POIGNONEC à partir de 16h40 le 7 juillet  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h55 le 7 juillet, et à M. SUBRENAT le 8 juillet

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 7 juillet 2022</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de l'exploitation  <b>Service suivi et contrôle administratif et financier des contrats liés aux transports</b>	<b>N° 2022-438</b>

---

## Rapport annuel du délégataire Transports - Année 2021 - Information

---

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1er janvier 2015, Bordeaux Métropole a confié à la société Keolis Bordeaux Métropole, l'exclusivité de l'exploitation du service public de transports de voyageurs, dans le cadre d'une convention de délégation de service public pour une durée de huit (8) ans.

Cette mission comprend l'exploitation d'un réseau multimodal constitué, en 2021 :

- De 4 lignes de tramway,
- De 80 lignes d'autobus et un service Résago,
- Du service de transport des personnes à mobilité réduite (Mobibus),
- De 25 parcs relais, 2 parcs mixtes et des pôles d'échanges,
- D'un service de prêt de vélos en libre-service (V3) avec 185 stations implantées,
- D'un service de navettes fluviales (Bat3).

D'une manière générale, le contrat fixe les prérogatives respectives de Bordeaux Métropole et de Keolis Bordeaux Métropole. Il précise l'offre de service de référence, le niveau de qualité attendu ainsi que les engagements et objectifs fixés au délégataire. A charge pour ce dernier de mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires à l'atteinte de ces derniers.

Pour rappel, le contrat de délégation de service public, à fin 2021, a été modifié par dix avenants et quatre protocoles transactionnels ont été contractualisés depuis le début du contrat.

Conformément aux dispositions de l'article 55, le délégataire a été tenu de présenter, pour l'année 2021, les données relatives à l'exploitation du réseau métropolitain TBM et de ses différents services, avant le 1er mars 2022.

Le délégataire a respecté son engagement en termes de délais, le rapport provisoire ayant été transmis le 16 février 2022. Celui-ci a fait l'objet d'échanges entre les services du délégant et du délégataire pour aboutir à un rapport définitif le 13 mai 2022.

Il convient de préciser que ce document rapporte la vision du délégataire, et non celle du délégant, qui sera retracée dans son propre bilan, à délibérer dans le courant du second semestre.

Sont présentés ci-après les principaux résultats du réseau et de ses services tels qu'indiqués dans le rapport annuel du délégataire.

**L'année 2021 a été une année particulière, liée à la crise sanitaire du COVID 19 qui a eu des impacts sur la fréquentation et la gestion de l'exploitation mais également sur les résultats du réseau TBM et de ses services.**

## **I. TBM - LE RÉSEAU DE TRANSPORTS URBAINS**

### **I.1 - La fréquentation**

La fréquentation s'exprime selon deux dimensions : les voyages comptables et les validations.

- **Les voyages comptables**

Ceux-ci se calculent sur la base du nombre de titres vendus au cours de l'année (ensemble des titres à décompte et des abonnements) que multiplie le coefficient de mobilité propre à chaque titre, stipulé à l'annexe 7.1 du contrat et fixes sur la durée de la délégation.

**L'année 2021 totalise ainsi 149 763 136 voyages comptables, soit une augmentation de la fréquentation de 30,7% en comparaison de 2020 (pour rappel 114 625 256 voyages comptables en 2020).**

Cette hausse de fréquentation se décline comme suit :

- 94 798 588 voyages pour le réseau de tramway, soit une augmentation de 32,2% (71 700 249 en 2020) :
  - o Ligne A +31,90 %
  - o Ligne B +43,90 %
  - o Ligne C +27,30 %
  - o Ligne D +15,50 %
- 54 683 261 voyages au titre du réseau de bus (lignes régulières et lignes affrétées) soit + 28% (pour rappel 42 731 076 voyages en 2020).
- 281 287 voyages contre 193 931 voyages en 2020, pour le service Bat3 soit + 45% % de voyages.

La crise sanitaire avait fortement impacté la fréquentation de l'ensemble des services TBM en 2020. Un allègement des mesures a permis d'observer une augmentation générale du nombre de voyages.

- **Les validations**

**Pour 2021, le réseau TBM a enregistré un total de 87 168 115 validations contre 68 848 056 validations en 2020, soit une hausse de 26,6%.**

### **I.2 - L'exploitation kilométrique**

**Le nombre total de kilomètres parcourus sur le territoire de la Métropole, tous modes confondus (hors kilomètres techniques), est de 37 641 218 dont 86% de kilomètres commerciaux (avec voyageurs).**

En termes de kilomètres commerciaux, ils s'élèvent à 32 225 278 en 2021 (ou 31 515 181 kilomètres hors Mobibus) contre un volume de 28 516 848 kilomètres commerciaux en 2020, soit une augmentation de 13%. Entre 2020 et 2021, le volume de kilomètres augmente de 11,8% pour le réseau de tramway, de 12,8% pour le réseau de bus et 18,5% pour le service

de navettes fluviales.

Le taux d'affrètement (lignes de bus, services Mobibus et navettes fluviales), en kilomètres commerciaux et haut-le-pied est de 22,9%.

Pour permettre les déplacements des usagers et réaliser l'offre contractuelle initialement proposée en 2020, Bordeaux Métropole a mis à disposition de Keolis Bordeaux Métropole, un parc de 551 véhicules répartis entre 389 autobus, 130 rames et 32 véhicules « Mobibus ». Le service Bat3 est assuré par deux catamarans, à propulsion hybride, propriété de La Métropole, complété d'un navire de réserve.

Au 31 décembre 2021, le réseau de bus comptait 3 267 points d'arrêt répartis comme suit : 1 526 arrêts avec abris voyageurs, 1 631 arrêts avec poteaux fixes, 97 arrêts avec poteaux mobiles (installés à titre provisoire), 13 arrêts divers, non matérialisés ou équipés d'un abri voyageur. Le réseau de tramway compte au total 133 stations, toutes accessibles aux personnes à mobilité réduite.

### **I.3 - L'exploitation des parcs relais et des parcs mixtes**

En complément de l'offre de transport, des parcs relais et parcs mixtes sont réservés aux véhicules des particuliers occasionnels ou abonnés afin d'accéder aux différents services du réseau métropolitain.

Ainsi, le réseau met à disposition des usagers, un total de 25 parcs relais (7 en ouvrages et 18 de surface) pour une capacité totale de 7 500 places. 2 sites sont réservés à la clientèle abonnée.

L'ensemble des parcs relais (P+R) ont accueilli 1 010 844 véhicules avec un taux moyen d'occupation de 44,2%. **La fréquentation est en hausse de 20% en comparaison de 2020.**

Les deux parcs mixtes de Pessac Centre et Mérignac Centre, réservés aux seuls abonnés du réseau TBM, ont permis le stationnement de 5 686 véhicules.

### **I.4 - Le service de location de vélos en libre-service V3**

A fin 2021, 185 stations sont implantées sur le territoire métropolitain contre 183 en 2020, plus de 2 000 vélos sont mis à disposition des usagers dont 1 000 électriques.

Les emprunts ou locations, au nombre de 1 250 980, connaissent une hausse de 9,8%.

### **I.5. Le transport à la demande pour personnes à mobilité réduite « Mobibus »**

Mobibus est un service de transport spécialisé, de porte à porte, à destination des personnes à mobilité réduite, il permet leurs déplacements sur le territoire métropolitain. Les personnes ayant accès à ce service sont : les personnes handicapées ne pouvant se passer de l'usage d'un fauteuil roulant pour leurs déplacements, les personnes non-voyantes, les personnes dont la demande, sur présentation d'un dossier, est acceptée provisoirement ou définitivement par la commission d'accessibilité.

Les inscriptions sont en hausse en 2021 par rapport à 2020 (325 contre 236 en 2020 soit +37,7%) après une évolution négative constatée en 2020 au regard du contexte sanitaire.

**Pour l'année écoulée, le service de transports à la demande pour les personnes à mobilité réduite a parcouru un total de 1 388 174 kilomètres sur le territoire de la Métropole.**

Pour 2021, le nombre de kilomètres commerciaux est de 710 097 soit un ratio de 51,15%.

**La fréquentation est de 102 396 en 2021 (69 686 voyages en 2020), se décomposant comme suit : 92,1% d'adhérents au service, 6,2% d'accompagnateurs gratuits, 0,5% d'accompagnateurs payants et 1,1% de voyages planifiés mais annulés « sur place ».**

La fréquentation de Mobibus selon les usagers (hors accompagnants et annulations sur place) se décline selon :

- 15 883 personnes en fauteuils roulants soit +28,9 % par rapport à 2020,
- 18 586 personnes non-voyantes soit +25,5 % par rapport à 2020,
- 47 356 personnes semi-valides soit +70,1 % par rapport à 2020,
- 12 520 personnes en fauteuils roulants électriques soit +39% par rapport à 2020.

D'une manière générale, la fréquentation du service connaît une augmentation de 47,4% en comparaison de 2020. Enfin, pour 2021, le taux de refus est de 0,9% (1% en 2020) et le taux d'annulation de 22% (26,5% en 2020).

### **I.7 - L'évolution des recettes**

- Les recettes tarifaires

Au regard du contexte sanitaire, Bordeaux Métropole n'a pas procédé à une hausse des tarifs pour 2021 - 2022.

Les recettes tarifaires (TBM, Mobibus et V3), reversées à La Métropole par le délégataire en 2021, s'élèvent à 70,3 millions d'euros soit une hausse des recettes de 28,8% en comparaison de 2020.

Les recettes tarifaires se distribuent de la manière suivante :

- Réseau TBM : 69 120 727 € soit +29,2%,
- Service V3 : 982 458 € soit +6,1%,
- Service Mobibus : 280 695 € soit +49,2%.

Pour TBM, les recettes des titres à décompte représentent 30 767 207 € (+37,7%), les recettes liées aux abonnements sont de 38 065 318 € (+19%) et les recettes relatives aux autres titres (Pass Congrès, Groupes, événements ...) comptent 288 202 € (+4,8%).

- Les recettes liées aux amendes et infractions et les contrôles du délégataire

**Le montant total des recettes liées aux infractions perçues et reversées par le délégataire est de 1 291 121 € soit +40,3% en comparaison de 2020. Ces recettes se distribuent en 1 271 747 € pour défaut de titres ou de validations, 8 580 € relatifs au stationnement prolongé dans les parcs relais et 10 794 € liés aux incivilités sur le réseau.**

**En 2021, le taux de contrôles est de 4,32%, supérieur à l'objectif contractuel de 4%.**

Les dispositions contractuelles, en matière de lutte contre la fraude, imposent au délégataire un taux de contrôle répressif de 70% minimum et de contrôle dissuasif au maximum de 30% corrélés à l'augmentation des validations ; pour 2021 il est à noter un taux de contrôles répressifs de 69,6 %.

Le nombre de procès-verbaux émis est de 59 324 en 2021 contre 43 252 en 2020 soit + 37,2 %.

Le taux de recouvrement enregistre une hausse en 2021 : 53,44% contre 51,16 % en 2020. Il prend en compte les PV payés directement aux contrôleurs lors des opérations de

contrôle, ainsi que les PV qui ne font pas l'objet d'un paiement immédiat.

- Les recettes annexes

A ces recettes, s'ajoutent également les recettes de publicité soit 1 267 861 € et des redevances de sous-occupation soit 103 859 €.

**Le montant total des recettes tarifaires, amendes et annexes 2021 reversées à Bordeaux Métropole s'élève donc à 72 987 582 M€.**

## **II - LES EFFECTIFS DU DELEGATAIRE**

Au 31 décembre 2021, l'effectif du délégataire se compose de 2 821 personnes réparties selon les catégories suivantes : 1 841 conducteurs-receveurs, 387 ouvriers, 437 agents de maîtrise et techniciens, 87 employés, 64 cadres, 5 apprentis.

Le délégataire a réalisé 231 recrutements, soit 11 de moins qu'en 2020, dont 198 en CDI. Parmi ces derniers, 16 se trouvaient déjà en CDD. 214 départs ont également été recensés en 2021, contre 142 en 2020.

Pour l'année écoulée, il est à noter :

- 85% des embauches ont été réalisées en CDI, 6% en contrat d'apprentissage et 9% en CDD,
- 69% concernent des embauches de conducteurs-receveurs polyvalents Bus/Tramway (91 embauches directes de conducteurs-receveurs, 35 en contrat de professionnalisation et 11 en Contrat d'apprentissage (Titre professionnel conducteur du transport routier interurbain de voyageurs)),
- 5% concernent des conducteurs de tramway (11 embauches),
- 9% des recrutements concernent des ouvriers professionnels au sein de la Direction de la Maintenance Patrimoniale (20 salariés),
- Le principal motif de départ reste la retraite (77 départs en 2021 soit 36% des départs),
- Les 47 licenciements, soit 22% des départs de l'année, sont essentiellement liés à des impossibilités de reclassement à la suite d'inaptitude définitive, et concernent principalement des conducteurs,
- Les démissions (46), représentent 21% des départs.

## **III – AUTRES CONSTATS EN TERMES DE MAINTENANCE ET DE SECURITE**

Dans son rapport annuel, le délégataire mentionne à nouveau que les dysfonctionnements des batteries APS (alimentation par le sol) constituent la 1<sup>ère</sup> cause d'indisponibilité des pannes de la flotte tramway. Ces dysfonctionnements font l'objet d'une attention particulière des équipes de Bordeaux Métropole pour sécuriser le réseau et assurer la disponibilité du matériel roulant.

Par ailleurs, il est constaté une évolution à la hausse des incidents de sureté de 34,3% par rapport à 2020. Parmi ces incidents, les atteintes aux personnes, les atteintes visant à perturber le service, ou encore celles visant la tranquillité augmentent fortement.

Il est à noter qu'une convention pour les modalités de transmission des données relatives aux actes de délinquance commis dans les transports collectifs terrestres a été signée en 2021 entre le ministère des transports, Bordeaux Métropole et Keolis Bordeaux Métropole. Le délégataire a déployé cette solution en 2021 pour suivre les faits de délinquance.

En termes d'accidentologie, il est constaté une hausse du taux d'accidents des bus aux

10 000 kilomètres (0,51 en 2021 contre 0,46 en 2020), mais une baisse par rapport à 2019 (0,53 en 2019). Le taux de responsabilité est égal à celui de 2020 qui était en forte hausse par rapport à 2019. En ce qui concerne le tramway, l'accidentalité retrouve un niveau similaire à 2019 avec un taux de collision égal à 0,25 (0,252 en 2019). Parallèlement, le délégataire poursuit la démarche « Nudges » dont le but est de réduire l'accidentologie avec les modes doux : peinture sur passage piétons, rames flashes, signalisation lumineuse d'alerte devant la rame de tramway.

#### **IV – LES RESULTATS COMPTABLES DU DELEGATAIRE**

Le délégataire expose, dans son rapport annuel, les résultats financiers tels qu'ils résultent de sa comptabilité dont les comptes ont été certifiés par le commissaire aux comptes de Keolis Bordeaux Métropole et seront arrêtés par l'Assemblée Générale de la société qui doit se tenir avant le 30/06/2022.

Au 31/12/2021, le résultat net comptable de KBM est de 1,86 M€ et s'avère en baisse de 607 407 €, soit -24,6% par rapport au résultat de 2020 qui s'élevait à 2,47 M€. Comme chaque année, le bilan délégué prévu au Conseil de la Métropole du second semestre 2022 présentera une analyse détaillée des comptes sociaux de l'exercice 2021.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-3 et L. 1413-1,

**VU** le rapport d'information à l'autorité concédante de Kéolis Bordeaux Métropole transmis le 16 février 2022,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QU'**il est nécessaire de porter à la connaissance de l'assemblée délibérante les termes du rapport annuel présenté par le délégataire Keolis Bordeaux Métropole,

## DECIDE

**Article unique** : de prendre acte des termes du rapport annuel pour l'année 2021 présenté par le délégataire, la société Kéolis Bordeaux Métropole, joint à la présente.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>12 JUILLET 2022</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,  Madame Béatrice DE FRANÇOIS
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>12 JUILLET 2022</b>	